

DOSSIER DE PRESSE

Inauguration du premier site 4G multi-opérateurs dans le Morbihan :

Les opérateurs télécoms tiennent leurs engagements
d'accélération des déploiements de la 4G dans les territoires

Le 4 avril 2019, **Michel COMBOT**, Directeur général de la Fédération Française des Télécoms et les représentants des opérateurs de téléphonie mobile ont inauguré, en présence de **Patrick VAUTIER**, Sous-Préfet de Pontivy, un représentant de **François GOULARD**, Président du Conseil départemental du Morbihan, **Marie-Claude COSTA RIBEIRO GOMES**, Maire de Molac, Présidente de la Communauté de communes "Questembert Communauté" et des élus locaux, **le premier site 4G multi-opérateurs d'accès à l'internet mobile dans le Morbihan, situé à Molac.**

Cette inauguration est l'illustration concrète de l'accélération de la mise en œuvre du "**New Deal mobile**". Cet accord historique entre les opérateurs et les pouvoirs publics permet un déploiement accéléré de l'internet mobile dans les territoires. **Il prévoit notamment la généralisation de la 4G sur l'ensemble des réseaux et le passage en 4G des communes du programme "Zones blanches - centres-bourgs".**

Par ailleurs, cet accord comprend la construction de **5 000 nouveaux sites financés à 100% par les opérateurs** afin de généraliser la bonne couverture, au sein du dispositif dit de "couverture ciblée"*.

Pour permettre une réussite opérationnelle de l'accord, un **guide pratique à destination des maires** a été réalisé par la FFTélécoms en partenariat avec les associations de collectivités. Les opérateurs réaffirment leur volonté de travailler de concert avec les élus locaux et les associations d'élus au profit de l'aménagement du territoire.

Le point sur la couverture mobile en Bretagne et dans le Morbihan

> En région Bretagne

La région Bretagne comptait 3 595 sites tous opérateurs confondus au 30 décembre 2018. Parmi ces sites, 3 079 sites étaient équipés en 4G. Entre le 31 mars et le 30 décembre 2018, 660 nouveaux sites sont passés en 4G.

Départements de Bretagne	Sites mis en service 4G entre le T1 et T4 2018
Côtes-d'Armor	153
Finistère	186
Ille-et-Vilaine	203
Morbihan	118
TOTAL	660

Au 30 décembre 2018, **516 sites doivent encore migrer vers la 4G**. Sur ces 516 sites, 136 se trouvent sur des pylônes mutualisés à quatre opérateurs et représentent une grande partie de l'effort de passage en 4G. Cela correspond à 34 pylônes multi-opérateurs (couvrant **40 communes**).

Départements de Bretagne	Sites restant à passer en 4G
Côtes-d'Armor	151
Finistère	111
Ille-et-Vilaine	120
Morbihan	134
TOTAL	516

Départements de Bretagne	Pylônes multi-opérateurs qui passeront en 4G au plus tard fin 2022	Nombre de communes concernées
Côtes-d'Armor	14	17
Finistère	5	5
Ille-et-Vilaine	6	7
Morbihan	9	11
TOTAL	34	40

En complément des sites à passer en 4G et à construire, ce sont au total **18 sites** qui, au titre du dispositif de couverture ciblée, seront construits et financés par les opérateurs entre fin 2019 et début 2021.

Départements de Bretagne	Sites du dispositif de couverture ciblée (arrêtés 2018 et premier arrêté 2019)
Côtes-d'Armor	3
Finistère	12
Ille-et-Vilaine	1
Morbihan	2
TOTAL	18

> Dans le département du Morbihan

Le Morbihan comptait **823 sites** tous opérateurs confondus au 31 décembre 2018. Parmi ces sites, **689 sites** étaient équipés en 4G. Entre le 31 mars et le 31 décembre 2018, **118 nouveaux sites** sont passés en 4G.

Au 30 décembre 2018, **134 sites** doivent encore migrer vers la 4G. Sur ces 134 sites, 36 sites multi-opérateurs se trouvant sur 9 pylônes mutualisés doivent encore migrer vers la 4G. Pour les 98 sites restants, ils devront migrer vers la 4G d'ici fin 2020.

Dans le Morbihan, ce sont également **2 sites 4G** qui, entre fin 2019 et fin 2020, seront construits et financés par les opérateurs au titre du dispositif de couverture ciblée (arrêté des 485 sites de 2018 et arrêté complémentaire de 115 sites).

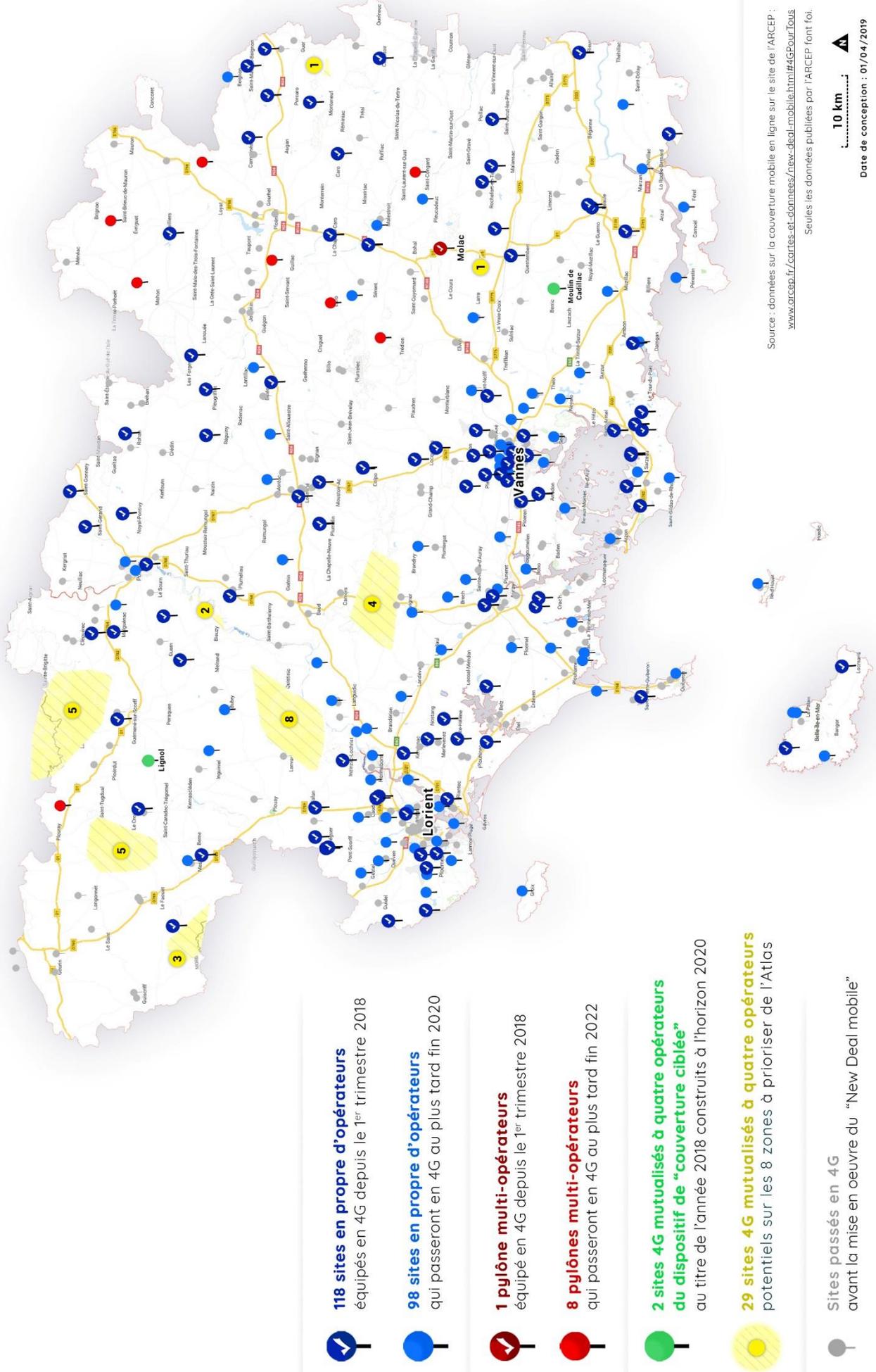
Départements de Bretagne	Sites du dispositif de couverture ciblée (arrêtés 2018 et premier arrêté 2019)
Côtes-d'Armor	3
Finistère	12
Ille-et-Vilaine	1
Morbihan	2
TOTAL	18

> Liste des communes du dispositif de couverture ciblée en Bretagne (arrêtés de 2018 et premier arrêté de 2019) :

Départements de Bretagne	Communes	Nombre de sites
Côtes-d'Armor	Lanloup	1
Côtes-d'Armor	Rouillac	2
Finistère	Hanvec	2
Finistère	Le Martyre	1
Finistère	Saint-Urbain	2
Finistère	Le Tréhou	1
Finistère	Saint-Jean-du-Doigt	1
Finistère	Plougasnou	1
Finistère	Botmeur	1
Finistère	Saint-Thegonnec-Loceguiner	1
Finistère	Sizun	1
Finistère	Trégarvan	1
Ille-et-Vilaine	Montreuil-sous-Pérouse	1
Morbihan	Site du Moulin de Cadillac	1
Morbihan	Lignol	1
TOTAL		18

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN (56)

Projection du "New Deal mobile" à l'horizon 2020-2022



*

> Qu'est-ce que la couverture ciblée* ?

C'est un des grands axes du "New Deal mobile" qui vise à permettre aux collectivités d'identifier elles-mêmes les sites qu'elles souhaiteraient voir construits sur leur territoire.

Ainsi, au niveau national, les 600 premiers sites de ce dispositif ont été identifiés dès le mois de juillet et décembre 2018. Parmi cette liste, **3 sites dans les Vosges seront construits d'ici 12 à 24 mois.**

En savoir plus

> Quels délais entre la construction du site et sa mise en service ?

L'accélération de la couverture attendue par le "New Deal mobile" nécessite en effet une **simplification des démarches administratives** à la mesure des enjeux pour notre pays.

Pour rappel, en France, il fallait en moyenne entre 18 et 24 mois, du fait des démarches administratives, entre le dépôt du projet de construction d'un pylône et son allumage définitif. En Allemagne ou encore au Royaume-Uni, ce délai est divisé par 5 ! Grâce à la mobilisation des opérateurs et de l'État, 5 mois ont été gagnés pour simplifier le calendrier administratif.

> Quels sont les investissements des opérateurs ?

Les opérateurs télécoms accélèrent les déploiements sur tout le territoire en ayant investi près de **10 milliards d'euros en 2017** pour installer, déployer, maintenir les infrastructures. 6,6 milliards ont été investis dans le fixe et 3 milliards d'euros dans le mobile. Un record d'investissement qui représente **25% de leurs revenus.**

> En quoi cette mutualisation 4G est-elle une prouesse technique ?

La mutualisation des installations est réalisée au travers de la technologie de Ran Sharing 4G et sa mise en œuvre par les quatre opérateurs est sans équivalent dans les autres pays.

L'accord historique ou "New Deal mobile", c'est quoi ?

Les opérateurs ont signé en janvier dernier un accord historique ou "New Deal mobile" avec les pouvoirs publics pour accélérer la couverture mobile. Cet accord permet à très court terme de trouver une solution pour les nombreuses communes du programme zone blanche qui ne disposent pas encore de pylône.

Vous pouvez retrouver toutes les informations avec les infographies ci-dessous :

- > En quoi consiste cet accord ?
- > Comment les opérateurs vont-ils le mettre en place ?

Un accord visant à :

4G

Généraliser la 4G sur le réseau existant



Une accélération qui concerne les axes de transport



Une accélération supérieure à 5 ans

par rapport aux obligations existantes

55 000 km

d'axes routiers prioritaires seront couverts à

100 % d'ici fin 2020

Passage en 4G d'ici 2020 des sites 2G/3G de chaque opérateur et des sites du programme zones blanches centres-bourgs d'ici fin 2022.

23 000 km

du réseau ferré régional le seront à

90% d'ici fin 2025

Adopter un nouveau « thermomètre » pour la couverture mobile : la « bonne couverture* »

5 000

nouveaux sites pour généraliser la bonne couverture

Mise en œuvre d'un « dispositif de couverture ciblée » destiné à identifier 5 000 nouveaux sites par opérateur définis par l'État en concertation avec les élus locaux

- 2 000 sites mutualisés déployés en priorité dans les zones blanches les plus habitées
- 3 000 sites au-delà, pour n'importe quel type de lieu (zones habitées, zones touristiques ou économiques, ...)



En plus du dispositif de couverture ciblée, les opérateurs devront densifier leur réseau mobile pour amener une « bonne couverture » à terme.

* telle que définie par l'ARCEP – monreseau mobile.fr



Améliorer la couverture à l'intérieur des bâtiments

Il s'agira notamment de développer la voix sur Wi-Fi (ou VoWiFi), à savoir utiliser le réseau Wi-Fi pour bénéficier des services mobiles. Retrouvez le guide pratique « Comment améliorer la couverture indoor ».

rendez-vous sur le site www.fftelecoms.org

bit.ly/FFTindoor



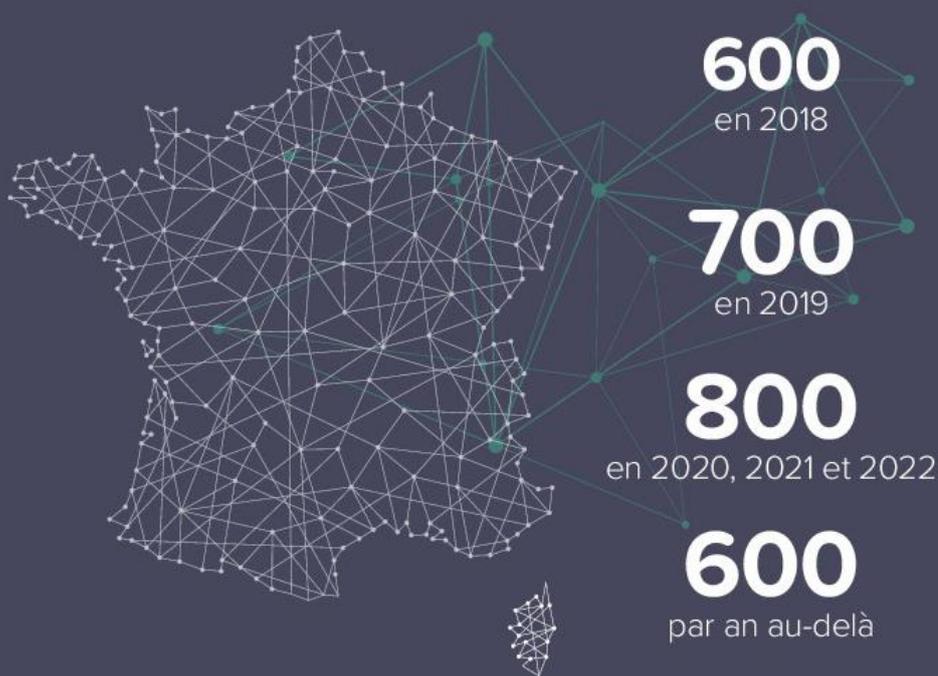
Développer des offres 4G fixes

dans les zones identifiées par le Gouvernement

Comment ?

L'État publiera annuellement une liste de zones à couvrir,

à l'issue d'une concertation avec les collectivités locales.



Engagement des opérateurs d'investir plusieurs milliards d'euros supplémentaires d'ici cinq ans.

Cet investissement s'ajoutera aux investissements importants déjà réalisés par le secteur - **8,9 milliards d'euros** investis dans les réseaux en 2016.

Les opérateurs déploieront ensuite leurs équipements de manière mutualisée,

l'avancement des déploiements sera suivi sur le site de la Fédération et au travers des cartes de couverture mobile de l'ARCEP.



Les opérateurs ont déjà publié plusieurs solutions d'amélioration de la couverture à l'intérieur des bâtiments.

Ils continueront de développer ces solutions pour qu'elles soient accessibles au plus grand nombre.

retrouvez notre guide sur www.fftelecoms.org

bit.ly/FFTindoor



À savoir



Le dispositif de couverture ciblée prend la suite, pour les collectivités locales qui le souhaitent, des programmes précédents : **zones blanches centres-bourgs et France Mobile**.



Le programme zones blanches centres-bourgs avait été initié **dès 2003** et visait à équiper **3 856 communes** en voix et internet mobile – soit **7% du territoire**.

France Mobile servait de plateforme d'échanges avec les élus sur la couverture mobile et devait permettre l'équipement, à terme, de **1 300 sites** au-delà des centres-bourgs.

rendez-vous sur le site
www.fftelecoms.org

bit.ly/FFTAaccord

Qu'est-ce qu'un site ou pylône mutualisé ?

Chaque opérateur réalise lui-même une partie des sites et accueille les autres opérateurs.

La mutualisation peut donc prendre plusieurs formes – partage ou non des éléments actifs – en fonction de la configuration de la zone à couvrir.

PARTAGE D'INSTALLATIONS

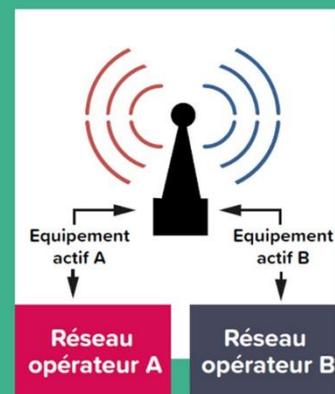
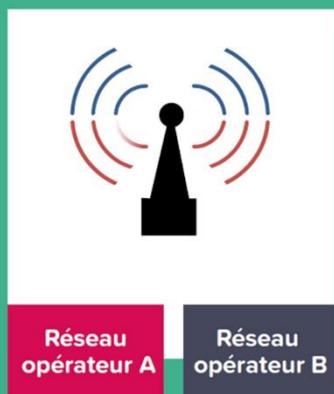
ACTIVES

PASSIVES

ITINÉRANCE

MUTUALISATION DES RÉSEAUX

MUTUALISATION DE FRÉQUENCES



Créée en 2007, la Fédération Française des Télécoms réunit les opérateurs de communications électroniques en France. Elle a pour mission de promouvoir une industrie responsable et innovante au regard de la société, de l'environnement, des personnes et des entreprises du secteur, en défendant les intérêts économiques de ses adhérents et en participant à la valorisation de la profession au niveau national et international.

FÉDÉRATION
FRANÇAISE
DES TÉLÉCOMS



Contact presse : Fédération Française des Télécoms / sbrun@fftelecoms.org / 06 47 47 15 76